









Boucle 1 : Durée : 1h - Distance : 4 km

niveau : facile

Boucle 2 : Durée : 1h30 - Distance : 5 km niveau : moyen (pentes escarpées)



départ départ au château de l'Hopitau : suivez le balisage GR3 rouge et blanc







A VOIR EN CHEMIN







12 Château de l'Hopitau



Moulin et viaduc de la Verrière



16 Ferme fruitière de la Hautière

19 Ferme de la Pannetière20 Thom Pousse

20 Thom Pousse21 Ferme du Limeur

26 Ferme du Bouffay



Le village des Cahéraux et son four collectif I le Port Simon I la voie gallo-romaine I le viaduc et le moulin de la Verrière I le village de la Hautière I les sources I les fontaines I le chataignier multi centenaire

PIQUE-NIQUE & BARBECUES

Aire de pique-nique du moulin de la Verrière et du château de l'Hopitau (cf. charte randonneur)

VOIES & SENTIERS À PROXIMITÉ :

--- GR3/PR Entre Erdre & Gesvres

SUIVEZ LE GUIDE

Le circuit invite les promeneurs à découvrir les bords du Gesvres, sa faune et sa flore remarquables où de nombreuses espèces cohabitent, ainsi que son passé industriel et historique, en suivant un parcours de panneaux pédagogiques.

Le château de l'Hopitau est le point de départ du sentier découverte. Le circuit est entièrement balisé et jalonné de panneaux explicatifs et pédagogiques, vous pouvez faire le parcours en 2 boucles, en 8 ou en aller retour, dans le sens que vous désirez.

La boucle 1 (verte) vous permettra de découvrir l'histoire du château de l'Hopitau, ancienne léproserie.

Rejoindre le quartier des Cahéraux, l'un des plus anciens de la commune et doté d'un four collectif toujours en activité.

Poursuivre par le viaduc de la Verrière, un ouvrage du XIX^e siècle au pied duquel subsistent les ruines d'un moulin à eau, utilisé comme fabrique d'armes sous la Révolution. Le lieu, aménagé comme aire de pique-nique ou de repos, constitue un havre pour les promeneurs.

La boucle 2 (orange) démarre au moulin de la Verrière et se poursuit jusqu'au village de la Hautière. Elle peut se prendre dans les deux sens, sur les deux rives du Gesvres. Les deux fermes de la Hautière étaient très représentatives des exploitations de la commune, en polyculture-élevage. Vous pourrez faire une pause dégustative à la ferme fruitière de la Hautière.

Point d'orgue sur le sentier, des arbres centenaires comme un châtaignier à la silhouette fantastique dont on estime l'âge à 800 ans. Vous y verrez aussi le chêne pédonculé qui domine et cohabite avec le hêtre, le charme ou l'érable champêtre et des fontaines comme celle de Saint Georges et Forges.

Suivre les poteaux indicateurs avec lames jaunes aux couleurs de chaque boucle.

Vous êtes arrivés.

PATRIMOINE

FLORE

La vallée du Gesvres constitue un ensemble biologique extrêmement riche. Près des ruines du moulin de la Verrière, retrouvez des essences exotiques introduites, tels que le cèdre de l'Atlas, le tulipier, l'érable du Japon et le cyprès chauve. Point d'orgue sur le sentier, des arbres centenaires comme un châtaignier à la silhouette fantastique dont on estime l'âge à 800 ans.

FAUNE

Près d'une cinquantaine d'espèces peut être observée ou entendue entre l'Hôpitau et la Hautière.

Le héron cendré est présent au bord du Gesvres, ainsi que de nombreux oiseaux d'eau : canard, foulque, poule d'eau, bihoreau gris ainsi que l'aigrette garzette et quelquefois, la grande aigrette, ainsi que des grèbes huppés ou castagneux. Sans oublier le martin-pêcheur, flèche bleue, qu'on voit parfois posé. Des oiseaux des bois sont observables parmi eux, les pics dont l'impressionnant pic noir, la sittelle torchepot et de nombreux oiseaux chanteurs, clairement identifiables à leurs chants : grives, fauvettes, roitelets...

CHARTE DU RANDONNEUR

- Ne vous écartez pas des chemins balisés
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif
- Respectez la nature et la propriété privée
- N'abandonnez pas de détritus, mais récupérez soigneusement vos déchets
- Respectez la faune et la flore sauvages. Veillez à préserver la tranquillité des espaces naturels, tenez votre chien en laisse
- Tenez compte des périodes de chasse
- En cas d'arrêté sécheresse, les barbecues sont interdits